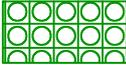


LEGENDE

Limite de commune	
Limite de zone	
Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du code de l'Urbanisme	
Espace paysager protégé au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du code de l'Urbanisme	
Hydrographie	
Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L. 123-1-4 du code de l'Urbanisme	
Alignements d'arbres protégé au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du code de l'Urbanisme	
Bâti remarquable à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme	
Emplacements réservés au titre de l'article L. 123-1-5 V du code de l'Urbanisme	
Retrait de l'alignement graphique	
Zone humide avérée	